

à,
Monsieur le Maire de Pierrevillers,
ses Adjointes,
mesdames et messieurs les Conseillers Municipaux,
Mairie de Pierrevillers
57120 PIERREVILLERS

Objet : Projet de Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les Adjointes et Conseillers Municipaux,

COPIE

L'enquête publique qui s'est déroulée en mairie de Pierrevillers du 28 avril 2011 au 31 mai 2011 a donné lieu à des conclusions motivées de Monsieur Jean DELOBBE, commissaire enquêteur.

Depuis début juillet, nous nous sommes rendus en mairie à plusieurs reprises afin de pouvoir prendre connaissance de ces conclusions. Vous nous avez répondu à chaque fois qu'elles n'étaient pas encore parvenues dans vos services..., **alors que vous étiez en leur possession depuis le 30 juin 2011** (c'est consigné au point « 4.2.-Chronologie du déroulement de l'enquête » du rapport du commissaire enquêteur).

Pourtant, ce rapport doit être tenu sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête...

Grâce aux services de la préfecture, nous avons pu consulter ce document le 23 août dernier à la Direction Départementale des Territoires et, le lendemain, vous nous avez consenti la consultation de ces mêmes documents en mairie.

Certaines observations du public ont fait l'objet de conclusions ou de recommandations du commissaire enquêteur laissant espérer la possible résolution des problèmes évoqués, sans que nous puissions, bien sûr, préjuger de votre volonté de tenir compte ou non de ces conclusions ou recommandations.

A la lecture des nombreuses observations recueillies dans les registres de l'enquête publique, peut-être même avez vous déjà envisagé des modifications dans le projet de PLU de Pierrevillers.

Pour notre part, la lecture de ce rapport nous conduit à observer que certaines problématiques soulevées dans les registres au cours de l'enquête publique :

- ne sont pas du tout commentées par le commissaire enquêteur,
- ou font l'objet d'une recommandation du commissaire enquêteur contraire à la demande des personnes,
- ou font l'objet d'un commentaire décalé par rapport au problème évoqué,
- ou font l'objet d'un commentaire qui permet plusieurs interprétations,
- ou ne permettent pas d'identifier le propriétaire et/ou la parcelle concerné(s) par le commentaire,
- ou plus grave, pour un problème particulier, **la conclusion est parfaitement contraire aux textes cités en référence** dans le commentaire du commissaire enquêteur.

A notre connaissance, vous n'avez entrepris aucun rapprochement avec les personnes qui se sont manifestées au cours de l'enquête publique pour leur rendre compte de vos choix ou rechercher **avec elles** une solution aux problèmes qu'elles ont exposés dans les registres de l'enquête publique.

Le projet de PLU va-t-il être adopté, modifié ou non, sans que les solutions que notre municipalité a peut-être retenues (satisfaisantes ou non) aient été soumises à la population ?

Il semble qu'en l'état actuel, il n'y ait que des perdants !

Les préjudices sont pléthore, tant pour notre commune que pour les personnes concernées.

Depuis bientôt quatre ans et compte tenu des engagements que vous avez pris, notre commune voit ses projets de développement fortement contrariés, et compte tenu des options que la municipalité a prises, de nombreux propriétaires ne peuvent plus ni jouir, ni disposer librement et sereinement de leurs biens.

Cette situation mérite, dans l'« Intérêt Général », d'être prise au sérieux afin d'autoriser chacun à se projeter dans l'avenir.

Une « table ronde » autorisant un échange entre la municipalité qui exposerait ses obligations ainsi que ses désidérata et les personnes qui se sont exprimées au cours de l'enquête publique doit s'imposer avec pour objectif de parvenir à un consensus.

Nous souhaitons, Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les Adjointes et Conseillers Municipaux, qu'une telle « table ronde » soit organisée. Le comité de notre association reste dans l'attente de vos propositions pour en définir les modalités si tant est que vous acceptiez l'idée d'un échange dont le seul objectif est d'être constructif et de permettre le déblocage de situations qui n'ont que trop duré.

Certains de l'attention que vous allez porter à cette requête, nous vous prions de croire, monsieur le Maire, mesdames et messieurs les Adjointes et Conseillers Municipaux, à nos sincères salutations.

COPIE

Le Président de l'association,

Pierre ACCERANI

Une copie de ce courrier a été adressée à :

Monsieur Christian GALLIARD de LAVERNEE, Préfet de la Région Lorraine et de la Moselle
Monsieur Patrick KINTZ, Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.